

**Syndicat
Énergies
Zone
Est
Oise**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
DU SYNDICAT DES ÉNERGIES DE LA ZONE EST DE L'OISE**

Séance du 27 novembre 2014

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Composant le Conseil Syndical	Nombre de membres	
	En exercice	Présents ou représentés
24	24	20

Date de la convocation :
Le 21 novembre 2014

Date d'affichage
03 DEC. 2014

Objet de la délibération :

Adhésion à la FNCCR

L'an deux mille quatorze, le vingt sept novembre.

À 18h00, le conseil syndical du SEZEO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier FERREIRA.

Présents : Monsieur FERREIRA Olivier, Mesdames DECAMP Annick, PARIGOT Marianne et TROUVAIN Corinne, Messieurs ALLARD Patrick, CARVALHO Patrice, CZEPCZYNSKI Jean-Pierre, DENNEL Alain, FERRY Dominique, FONTAINE Dominique, FORGET Daniel, GUESNIER Jean-Noël, HAUDRECHY Jean-Pierre, HEDUY Christian, LANGLOIS-MEURINNE Grégoire, LEBOEUF Jean-Pierre, MAZIERES Florent, MESSIO Denis et WARIN Gérard.

Absents ayant donné pouvoir : Monsieur GAGE Daniel qui a donné pouvoir à Monsieur HAUDRECHY Jean-Pierre.

Secrétaire : Madame TROUVAIN Corinne

Considérant que Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies, ci-après dénommée FNCCR, représente et défend les intérêts de ses collectivités membres et à travers elles ceux des usagers-consommateurs, notamment lorsque celles-ci interviennent en leur qualité d'autorité organisatrice du service public de la fourniture et de celui de la distribution publique d'électricité aux tarifs réglementés,

Considérant que la FNCCR accompagne au quotidien ses adhérents afin que soient préservées la continuité du service public de l'énergie, la qualité de la desserte électrique ainsi que l'égalité de traitement des usagers elle-même sous-tendue par le maintien de la péréquation tarifaire s'agissant de l'activité d'acheminement,

Considérant que le SEZEO s'inscrit pleinement dans les principes qui viennent d'être énoncés, porteurs aussi de valeurs et, à ce titre, souhaite ainsi bénéficier de l'action d'une association spécialisée et experte telle que la FNCCR et des services en terme d'informations et de préconisations qu'elle est à même d'apporter à ses adhérents,

Monsieur le Président explique qu'il est important de pouvoir s'appuyer sur l'expertise d'une association comme la FNCCR et qu'à ce titre, il souhaite que le SEZEO devienne adhérent de cette association,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, approuve l'adhésion du syndicat à la FNCCR pour la compétence "d'Autorité organisatrice du service public de fourniture d'électricité et de distribution publique d'électricité aux tarifs réglementés" et autorise le Président à signer les actes relatifs à cette adhésion.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

